

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION, RÉNOVATION ET CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ET
DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET STRUCTURES DE COMPÉTENCE
D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. La nature des travaux varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de conservation, d'amélioration, de réfection, de rénovation, de construction, de démolition, de signalisation, d'éclairage, d'aménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des structures, bâtiments, équipements et ouvrages d'art municipaux, d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'acquisition de terrains et servitudes nécessaires à cette fin. Les sites sont identifiés à l'article 2.

SECTION II

LOCALISATION

2. Les travaux sont localisés à divers endroits de la ville notamment sur les structures, bâtiments et équipements suivants :

1° aux bâtiments du Service de police, à divers postes de protection incendie, à divers postes de police, à l'usine de traitement d'eau de Loretteville, à la station de pompage nord-est n° 3, à l'usine de traitement des eaux usées du secteur ouest, à la maison Hamel-Bruneau, à l'Institut Canadien, au parc Roland-Beaudin, à la maison Léon-Provencher, à la bibliothèque Gabrielle Roy et au Stade municipal de Québec ainsi qu'à d'autres bâtiments de compétence d'agglomération;

2° au quai Chouinard, au barrage Joseph-Samson, au barrage avenue Lapierre, au barrage Jean-Perrin, au barrage Allard, au barrage rue Saint-Honoré, au barrage du lac des Eaux Fraîches, sur divers murs, escaliers et placettes, au mur de la côte de l'Église, au mur du boulevard René-Lévesque, au mur de la rue des Hôtels, au mur de la rue de la Méduse / ruisseau Savard,

au mur de la côte de la Montagne est / rue Notre-Dame et au mur de la berge de la rivière Cap-Rouge du parc des Écores ainsi qu'à divers autres équipements et structures de compétence d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des acquisitions et des travaux décrits aux articles 1 et 2 s'élève à 17 535 500 \$.

TOTAL : 17 535 500 \$

Annexe préparée le 5 février 2008 par :

Michel Rosa, chargé de projet
Service de la gestion des immeubles

Annexe approuvée le 5 février 2008 par :

Claude Charette, ing.
Service de la gestion des immeubles